



Présentation du rapport d'activité par Monsieur André ROSSINOT, secrétaire général de l'AMF

Merci à Jacques Pélissard,

Comme beaucoup d'entre vous, je serai heureux de le saluer avec respect et affection pour ce qu'il est, ce qu'il a fait, et sa façon de conduire et d'animer notre association avec, à nos côtés, André Laignel et Jean Launay dans un bureau très amical. Ce sont des moments qui comptent dans la vie.

Mes chers collègues,

Votre présence toujours impressionnante au Congrès des maires et des présidents de communautés de France, le 97^{ème} du nom, atteste, s'il en était besoin, de votre attachement et de votre foi à l'institution de la commune, échelon de base de notre démocratie et fondement de notre République des Territoires.

Elle est la preuve aussi de votre fidélité à notre Association, à votre Association, qui s'efforce, année après année, de veiller à ce que la commune et les intercommunalités demeurent ce qu'elles ont toujours été : le niveau pertinent où s'expriment les solidarités de proximité, où se forge la citoyenneté, où se construit le dialogue démocratique.

Mes chers collègues, savez-vous que suite aux scrutins de mars dernier, quarante pour cent d'entre vous sont des nouveaux maires ?

Cette proportion importante est une preuve de vitalité et d'optimisme et constitue pour nous tous un signe encourageant. L'engagement personnel et désintéressé demeure une valeur partagée. Je tenais à vous en féliciter.

Et pourtant, le contexte général n'est pas propice à l'engagement.

Dans une société qui doute d'elle-même et à l'heure où les responsables politiques sont, de façon souvent gratuite, soupçonnés de mauvaise gestion, voire de gabegie financière, s'investir dans des fonctions électives constitue un choix citoyen courageux.

Je voudrais dire ici combien le mandat que vous exercez est essentiel. Le maire est un élu proche, solidaire, disponible et attentif aux besoins de la population qu'il administre.

On ne rappellera jamais assez le rôle que vous jouez quotidiennement, très éloigné des images souvent caricaturales que renvoient certains médias.

Le contexte est d'autant plus incertain que notre organisation territoriale est soumise à des évolutions majeures qui font croître ce sentiment de malaise et d'insécurité juridique et politique. Vous avez d'autant plus de mérite à demeurer ce que vous êtes aux yeux de nos concitoyens : le premier interlocuteur digne de confiance, respecté et reconnu.

Mes chers collègues, je pense que ces remerciements et ces encouragements s'adressent également aux adjoints, aux conseillers municipaux et communautaires ainsi qu'à tous nos collaborateurs, soumis aux mêmes pressions et contraintes du quotidien, et qui partagent avec le maire ou le président de communauté, un égal attachement au service public et à l'intérêt général.

Je voulais également profiter de ces propos introductifs pour remercier et rendre hommage à toutes celles et tous ceux – collaborateurs sous

votre autorité, Monsieur le préfet – de notre Association, qui ont œuvré pour faire de ce Congrès un rendez-vous pleinement réussi.

Quelques mots sur notre activité. En ma qualité de secrétaire général sortant, il m'appartient de rapporter formellement et fidèlement le compte rendu d'activités de notre Association. Je ne souhaite pas alourdir mon propos et vous renvoie à la lecture de l'excellent dossier préparé à votre intention.

L'Association des maires de France, par la force de son histoire et de ses adhérents, apporte statutairement un soutien quotidien aux maires et présidents d'EPCI.

Notre Association, la plus ancienne association d'élus, est une institution puissante, respectée et décentralisée.

Elle est, dans le débat institutionnel et politique, incontournable.

A votre service au quotidien, elle conduit cette action de deux manières :

- en conseillant et en répondant aux milliers de questions pratiques de ses adhérents.
- en relayant vos difficultés, en soutenant vos démarches auprès des pouvoirs publics et des autorités de l'Etat au niveau central.

Et il y a eu cette année un effort exceptionnel de présence sur le terrain, avec les Universités des maires – 110 déplacements sur le terrain – c'est dire que cet effort de présence est fondamental.

Cette activité, qui se nourrit aussi de la première, est fondamentale. Elle l'est d'autant plus dans une période de réforme permanente des institutions locales où le risque est grand de voir la commune s'effacer peu ou prou du tableau institutionnel.

La force de l'AMF, c'est ce réseau puissant et unique d'associations départementales qui assurent une couverture universelle du territoire national, métropolitain et ultramarin.

Les associations départementales sont donc le premier échelon au plus près des adhérents et permettez-moi de profiter de ma présence à cette tribune pour remercier et rendre un hommage particulier à tous les présidents et collaborateurs de ces Associations départementales pour le travail de veille et de conseil qu'elles assurent au quotidien.

Hier matin d'ailleurs, un certain nombre de thématiques ont été abordées par les présidents d'associations départementales de maires et présidents de communautés, réunis à l'AMF pour la journée Outre-mer. Chacun a pu faire part de ses inquiétudes sur la baisse des dotations de l'Etat dans un contexte particulier, caractérisé par une structure financière dégradée et des bases fiscales

faibles. L'AMF avait d'ailleurs insisté sur ces problématiques auprès du ministre des Finances. Les élus ultramarins ont pu exposer les problématiques propres de leur territoire en matière d'application des rythmes scolaires, de santé publique, d'évolution démographique, d'emploi et de besoins très importants, tant en matière d'équipements que de services publics locaux.

Ainsi mes chers collègues, les thématiques ont été nombreuses cette année avec au premier chef, la réforme territoriale.

Sur chacun de ces thèmes, l'AMF est présente pour défendre les intérêts des maires et présidents d'EPCI, métropolitains et ultramarins, de grande commune comme de petit village, de zone de montagne ou de littoral...

Laissez-moi, à cet instant, rendre un hommage particulier à chacun des 70 collaborateurs de notre Association sans lesquels cette action particulièrement efficace ne serait évidemment pas possible.

Quelles sont nos positions ?

Constructives, modernes, élaborées dans le respect du pluralisme des élus qui la composent, les positions de l'AMF s'articulent autour de deux principes : la subsidiarité et la responsabilité.

Où est la décentralisation ?

Aujourd'hui on en parle beaucoup moins et pourtant cela reste une organisation à laquelle nous sommes attachés et une organisation territoriale utile pour plus de proximité.

- la subsidiarité :

Au sein de notre République des territoires, la commune est et doit rester le premier maillon de la démocratie. Le bloc communal – de la commune à la métropole – est l'échelon le plus proche des citoyens. Le principe de subsidiarité doit impérativement guider l'organisation de nos institutions locales.

Nous sommes aussi, comme le dit la Constitution, une République décentralisée.

Ce principe fondamental d'organisation qui privilégie toujours le niveau le plus pertinent d'action publique doit pouvoir s'appliquer au niveau du bloc communal. Il implique que la commune dispose bien des moyens juridiques et financiers qui lui permettent d'agir.

Est-il nécessaire de rappeler que ces moyens lui sont garantis par la Constitution en son article 72 et qu'ils sont l'expression de son autonomie tant juridique que fiscale ?

Vous me direz, Monsieur l'ancien Ministre du Budget, plus financière que fiscale.

Or, l'amputation des moyens financiers de nos communes et de nos intercommunalités a été imposée unilatéralement par l'Etat dans le cadre d'une division rapide et dans une temporalité très courte. De fait, il s'agit d'une remise en cause du principe d'autonomie, principe essentiel de fonctionnement de notre République décentralisée.

La baisse des dotations à nos communes compromet ainsi notre capacité d'action. Elle entraînera une diminution sensible de l'investissement public et mettra donc en difficulté sur le plan local un certain nombre d'acteurs économiques. Elle aura peut-être, pour conséquence redoutable, une dégradation des services offerts à nos concitoyens. Elle aura pour conséquence redoutable une dégradation des services offerts aux populations.

L'intercommunalité, quant à elle, est un outil indispensable aux communes pour mutualiser leurs moyens et mettre en œuvre des projets à caractère plus stratégique.

Notre Association soutient et encourage l'intercommunalité de projet parce qu'elle est vecteur de développement et d'innovation.

Arrêtons-nous quelques instants sur cet aspect fondamental :

Le renforcement de l'intercommunalité nécessite de consolider le lien entre communes et intercommunalités. Dans les relations entre communes et communautés, l'AMF propose de définir des accords-cadres permettant l'organisation souple des compétences et une mutualisation accrue des services et moyens sans imposer de modèle unique.

Il faut, sur chaque compétence, définir au niveau local le périmètre le plus pertinent pour agir efficacement, limiter les frais de structure et maîtriser les dépenses.

Fixer à ce jour un seuil arbitraire et apparemment intangible (20 000 habitants dans le projet de loi NOTRe) comme seuil minimal pour les intercommunalités est dangereux parce que l'on ne tient pas compte des réalités et de la densité de nos territoires.

La libre fixation de l'intérêt communautaire par les élus constitue un principe essentiel pour la bonne organisation du bloc communal : pas de transfert de nouvelles compétences sans projet politique porté par les élus.

J'en viens à une question qui me tient à cœur. C'est aussi une conviction.

Il faut cesser d'opposer, si possible, les territoires ruraux et les territoires urbains.

Le fait urbain fait l'objet d'une reconnaissance explicite par notre association qui a clairement plaidé pour que les grandes métropoles et les pôles

métropolitains puissent bénéficier d'un statut adapté.

Il s'agit d'une nécessité de modernisation de notre Pays dans son rapport à l'Europe et au monde.

Il s'agit de ne pas céder à certains lieux communs dangereux : d'aucuns disent que l'espace rural serait peu productif peu enclin aux changements, un espace secondaire dans une compétition mondialisée et ne devrait sa survie qu'aux grandes villes et à l'Etat. Je m'élève en faux contre cette vision manichéenne des choses qui créent des incompréhensions.

La performance entre les territoires ruraux, semi-ruraux ou des grandes villes ne se décrète pas. Elle se construit, c'est une volonté de respect réciproque, une volonté partagée, dans la répartition des compétences et dans la fiscalité.

En effet, aujourd'hui, beaucoup de territoires ruraux ont une capacité de se réinventer qui en font des partenaires des espaces urbains dans une logique de coopération et de synergie.

Il ne s'agit pas pour nous de défendre une image passiviste de la commune.

La commune constitue une réalité concrète et dynamique de la vie quotidienne de nos concitoyens. Elle est l'armature démocratique qui permet, dans une société où il y a beaucoup de difficultés, une présence de proximité avec l'échelon communal qui montre d'ailleurs qu'il peut évoluer encore : à preuve, mon cher Jacques, la perspective législative que tu as instauré à travers la « commune nouvelle » qui constitue une voie innovante.

En effet, ce dispositif offre un cadre souple de regroupement de communes afin de leur permettre, sur une base volontaire, de maintenir leurs fonctions de proximité tout en faisant jouer pleinement la solidarité, la mutualisation et les coopérations.

Une fois encore, une réforme territoriale réussie est une réforme qui vient du terrain et des maires. Il faut faire confiance à l'intelligence des territoires.

- la responsabilité :

Mes chers collègues, les maires et présidents d'intercommunalité sont des élus responsables.

Comment ne pas être heurté par certains discours populistes fustigeant la gestion locale ?

Je comprends l'inquiétude et l'exaspération manifestées par beaucoup d'entre vous, qui faites preuve de beaucoup de rigueur dans votre gestion communale et qui subissez ces campagnes de dénigrement.

Quelquefois, des rapports nationaux se laissent aller à de telles iniquités ! Les collectivités territoriales sont fortes, saines, et douter de leur

volonté de participer à l'effort national peut être vécu comme péjoratif.

Les élus savent, eux aussi, que la maîtrise de la dépense publique est désormais un objectif national, partagé par tous.

Nous avons sans cesse rappelé à l'Etat cette année que le bloc communal ne doit pas contribuer plus que les autres collectivités à l'effort collectif de réduction de la dépense publique.

L'AMF a, par ailleurs, clairement rappelé à l'Etat que la majorité des dépenses nouvelles du bloc communal sont imposées par l'Etat lui-même et sont trop souvent liées à une prolifération normative chronophage, coûteuse et déraisonnable.

Les maires et présidents d'intercommunalités ont pleinement conscience de la nécessité de contribuer à l'effort national mais peut-être faut-il encore plusieurs chocs de simplification.

Le bloc local veut être un acteur responsable du redressement économique de la France. Encore faut-il que ses principaux moyens d'action ne soient pas durablement amputés!

Les élus locaux sont – il est bon de le rappeler – comptables de leur action devant les citoyens, seuls juges en définitive de la qualité de la gestion publique et de l'efficacité de la dépense publique.

A l'heure où le développement massif et sans précédent des technologies numériques transforme en profondeur les notions de territoire et de temporalité de l'action publique, de nouvelles socialisations s'opèrent et de nouveaux usages bousculent nos rapports à la consommation, au savoir et à l'éducation, au travail et à l'emploi, aux soins, à la création, aux services, à l'économie, à la mémoire.

De nouvelles formes émergentes naissent aux croisements de l'éducation, de la recherche, de l'innovation, de la culture, constituant des enjeux stratégiques du développement local.

L'économie d'Internet, et plus largement le numérique, touchent tous les domaines des échanges et des services et peuvent offrir de nouveaux leviers de développement à l'économie locale, à la contribution scientifique, à l'action

publique soucieuse de porter des valeurs liées à l'humanisme numérique, c'est-à-dire utiliser les technologies modernes mais garantir la place et le choix de l'Homme, et faire en sorte que le numérique ne commande pas le monde mais soient au service de nos concitoyens.

C'est en tous cas une mutation dont il faut tenir compte à l'heure où le vivre ensemble est malmené, où les inégalités entre les territoires se creusent tandis que l'accès aux services publics doit être garanti, où chacun doit apprendre à faire mieux avec moins. Dans ce contexte de transformation, les maires et présidents d'intercommunalité ont besoin de repères et d'outils afin de se retrouver dans ce mouvement complexe. Face à l'ampleur de votre tâche et à la noblesse de votre engagement, vous pouvez, chers collègues, compter sur l'AMF, son réseau, ses services et bien entendu ses élus.

Je resterai, pour ma part, comme mes collègues du Bureau de l'AMF, après votre sanction et votre suffrage, particulièrement attentif aux développements de la réforme territoriale, y compris ceux qui impacteront l'organisation et le maintien des services de l'Etat sur nos territoires, car on ne peut pas concevoir une réforme de l'organisation des territoires qui ne soit pas couplée avec une réforme de l'organisation territoriale des services de l'Etat.

Mais ne cédon jamais au pessimisme – signe des temps – mais qui peut conduire au renoncement et à l'inaction.

Jaurès disait déjà que la démocratie française n'est pas fatiguée du mouvement, elle est fatiguée d'immobilité. Voilà, Monsieur le président, un beau programme d'actions nécessaires mais qui ne sont légitimes que si elles se développent à partir et en cohérence avec les territoires.

C'est un principe que je ne cesserai de défendre, avec vous et pour vous.

Je vous remercie, Monsieur le président, de ces trois années passées en votre compagnie et au service de l'AMF.